

Les bonnes affaires du printemps de **point S**

Rendez-vous page 3

Vos pneus **GOOD YEAR** au prix des pneus les moins chers

rés chaque année. Aujourd'hui, un permis annulé, cela veut dire obligation de repasser le permis, puis en avoir un probatoire. Beaucoup de clients me contactent pour contester la perte de leurs points.

Le permis à points serait illégal au niveau de l'Union. Pourtant, le droit européen est supérieur au droit français...

Oui, mais c'est toujours la même question qui se pose : les Etats sont souverains, mais les textes européens, a priori, rendraient illégal le permis à points. Pour l'instant, des recours ont été formés, mais le système du permis à points existe. Nous autres avocats, devons faire avec ce système-là et contestons, quand cela est justifié, le retrait des points et l'annulation du permis de conduire devant le Tribunal administratif. Mais attention, contrairement à certaines idées colportées, pendant la procédure devant le tribunal, il est interdit de conduire si vous n'avez plus de points. La procédure n'est pas suspensive !

Si jamais on se fait contrôler suite à une infraction, que faut-il faire ?

Première chose, il faut rester courtois. Le policier ou le gendarme fait son travail. La plupart du temps, quand ils interpellent, cela fait suite à une constatation du non respect du code de la route. Si on souhaite



On subodore qu'au niveau européen, le permis à points n'est pas légal

contester l'infraction par la suite, il ne faut surtout pas la reconnaître. Il faut présenter tous les documents que les policiers ou les gendarmes demandent. Par la suite, il est utile de prendre conseil pour savoir comment se défendre devant un tribunal, ou savoir si la peine prononcée est proportionnelle aux faits reprochés ■

Propos recueillis par Jérémie Demay
jeremie@gazette-cotedor.fr



PERMIS A POINTS à DIJON et CHALON

Dijon :
Mercredi 6
jeudi 7 Mai

Chalon :
Mercredi 6
jeudi 7 Mai

à Dijon : à 8h30
Automobile Club
9 Rue des Ardennes
21000 DIJON

À Chalon : à 8h30
« Le Colysée »
Parc des Expositions
71100 CHALON SUR SAONE

Automobile Club

RENSEIGNEMENTS-INSCRIPTIONS IMMEDIATES 7/7j :
03.80.60.09.70 ou 06.09.23.32.02
(Même le week-end ; répondeur, rappels rapides)
www.automobileclub.org/stages

DFCO
Parc des Sports Gaston-Gérard Dijon

34^{ème} JOURNÉE
LIGUE 2

VENDREDI 1^{er} MAI 2009

DIJON FCO CLERMONT FOOT

Infos billetterie
03 80 65 09 57

Vos points de vente BILLETTERIE DFCO :
• INTERMARCHÉ SAVERNEY 21, rue Faubourg St-Nicolas à Fontaine-les-Dijon
• TABAC TOTEM 17, avenue de la République à Chevigny-St-Sauveur Tél. 03 80 46 91 06
• TABAC PRESSE DU PORT 4, Quai Nicolas Rollin à Dijon Tél. 03 80 43 48 06
• LA FLEURIEE PRESSE Core dial La Fleurie à St-Apollinaire Tél. 03 80 73 30 18
• GILLES COIFFURE 98, Avenue du Drapeau à Dijon Tél. 03 80 71 66 94
• GILLES EVOLUTIF 4, Boulevard Mansart à Dijon Tél. 03 80 65 20 06

www.dfc0.fr